

des articles fabriqués d'une classe ou catégorie fabriquée actuellement au Canada, et que l'on prenne des mesures pour libérer tous les numéros pour lesquels des réductions de droits négociés à des conférences précédentes du GATT ont eu pour effet de céder aux marchandises importées une trop large part du marché canadien.

D'autres opinions sur ce sujet sont exprimées à l'Appendice «E».

#### VI *Commerce d'exportation:*

1. Nous recommandons que le gouvernement canadien maintienne et intensifie son programme d'encouragement énergique du commerce d'exportation, programme soutenu par des services et un appui comparables à ceux qu'offrent les gouvernements des pays concurrents; y compris la participation aux expositions commerciales, l'usage de missions commerciales et les formes habituelles d'encouragement direct au commerce par l'entremise du Service des délégués commerciaux.
2. Nous recommandons instamment, qu'en ce qui concerne les négociations en cours entre les pays qui font partie de la communauté européenne et entre ces pays et le Royaume-Uni, le gouvernement canadien fasse tout en son pouvoir pour sauvegarder le système préférentiel du Commonwealth et pour empêcher l'imposition de droits plus élevés, ou de nouvelles formes de pratiques commerciales restrictives contre les produits canadiens.
3. Nous recommandons qu'on encourage l'accroissement des exportations du Canada au moyen de stimulants fiscaux appropriés. (Voir recommandation 1 (a) 4.)

L'Association exprime d'autres opinions à ce sujet à l'Appendice «F».

#### VII *Principes de l'achat chez nous:*

1. L'Association est d'avis que le respect du principe de l'achat chez nous par tous les citoyens du pays, que ces derniers soient des directeurs d'entreprises, de simples travailleurs ou des membres du gouvernement, peut contribuer dans une large mesure à fournir des emplois à nos concitoyens.
2. Nous recommandons que le gouvernement canadien use de son influence pour répandre le principe de l'achat chez nous, aussi bien que pour le mettre en pratique; qu'il proclame l'appui sans réserve qu'il accorde à ce principe, puisqu'il sait que le fait d'acheter des produits canadiens crée et conserve des emplois aux Canadiens.

D'autres opinions à ce sujet sont exprimées à l'Appendice «G».

#### VIII *Approvisionnements de défense:*

Nous recommandons que, dans toute la mesure possible, on mette au point et produise au Canada les articles destinés à la défense et que la politique d'achat du gouvernement soit orientée dans cette voie.

D'autres opinions au sujet des approvisionnements de défense sont exprimées à l'Appendice «H».

#### IX *Progrès technologiques et productivité:*

Nous recommandons qu'aucune intervention ne soit permise qui soit de nature à ralentir les progrès technologiques et que ces progrès soient facilités par tous les moyens possibles.